



Calcul et déclaration des positions à découvert

Guide de l'utilisateur

Version 1.1
Le 5 juillet 2018

Historique des modifications

Version	Description de la modification	Date
1.0	<ul style="list-style-type: none">• Première version	22 juin 2018
1.1	<ul style="list-style-type: none">• 3.1 Calendrier de traitement : remplacé l'exemple avec le 30 juin 2018 comme date de calcul• 5.2 Liste des titres :<ul style="list-style-type: none">- Ajouté l'emplacement du serveur sur lequel se trouve le fichier de titres de l'OCRCVM- Remplacé « La liste des titres doit être en format CSV » par « La liste des titres est en format CSV »- Ajouté un exemple en format CSV• Remplacé « portail RPVC » par « serveur SFTP » dans tout le document	5 juillet 2018

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
1.1 PUBLIC VISÉ	4
2. CALCUL DES POSITIONS À DÉCOUVERT	4
2.1 DÉCLARATION DES POSITIONS À DÉCOUVERT GLOBALES DE CHAQUE COMPTE DISTINCT	4
2.2 TITRES CONVERTIBLES OU ÉCHANGEABLES	4
3. CALENDRIER DE DÉCLARATION	5
3.1 CALENDRIER DE TRAITEMENT	5
4. PROCESSUS D'ADHÉSION ET ÉTABLISSEMENT DU COMPTE	6
4.1 RENSEIGNEMENTS SUR L'ADHÉSION	6
4.2 ÉTABLISSEMENT DU COMPTE	6
4.2.1 <i>Participants qui déposent des relevés au nom d'autres participants</i>	6
5. PORTAIL POUR LE DÉPÔT DES RELEVÉS	7
5.1 STRUCTURE DES RÉPERTOIRES	7
5.2 LISTE DES TITRES	7
6. FICHER SOUMIS	8
6.1 EXIGENCES GÉNÉRALES	8
6.2 FORMAT DU FICHER	8
7. VALIDATION DES FICHERS	9
7.1 VALIDATION DE LA STRUCTURE DU NOM DU FICHER	9
7.2 VALIDATION DU CONTENU DU FICHER	9
7.2.1 <i>Courriel de validation/accusé de réception</i>	10
8. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	10

1. Introduction

Les participants et les personnes ayant droit d'accès¹ (les **parties déclarantes**) doivent déposer des relevés de positions à découvert² conformément au paragraphe 10.10 des RUIIM. La Note d'orientation 17-0241, *Note d'orientation concernant le calcul et la déclaration de positions à découvert*, énonce le processus de calcul et de déclaration des positions à découvert³. L'OCRCVM a fourni des renseignements techniques supplémentaires sur le calcul et la déclaration de positions à découvert dans l'Avis technique 18-0062. Le présent document complète les renseignements fournis dans cet avis⁴.

1.1 Public visé

Le présent document est destiné aux personnes qui participent au processus de déclaration des ventes à découvert, notamment aux développeurs, aux analystes en informatique de gestion et au personnel responsable de la conformité.

2. Calcul des positions à découvert

2.1 Déclaration des positions à découvert globales de chaque compte distinct

Chaque partie déclarante doit :

- déclarer une position à découvert globale à l'égard de chaque titre inscrit ou titre coté en fonction des positions à découvert globales détenues dans chaque compte;
- calculer séparément la position à découvert dans chaque compte et éviter de compenser des positions à découvert de plus d'un compte même si les comptes appartiennent au même propriétaire véritable;
- inclure les positions à découvert sur des lots irréguliers dans le calcul des positions à découvert déclarées;
- calculer les positions à découvert en se fondant sur la date de règlement.

2.2 Titres convertibles ou échangeables

Une position à découvert à l'égard d'un titre inscrit ou d'un titre coté qui est couverte par la détention d'un titre convertible ou échangeable est tout de même considérée comme une position à découvert et doit être déclarée jusqu'à ce que le titre convertible ou échangeable ait été remis ou que le titulaire du compte ait donné des directives irrévocables en vue de la conversion ou de l'échange du titre.

¹ Alinéa 10.10(2) des RUIIM – À moins que le participant ne tienne le compte dans lequel une personne ayant droit d'accès détient la position à découvert à l'égard d'un titre coté en bourse ou d'un titre inscrit, la personne ayant droit d'accès calcule, au 15^e jour et au dernier jour de chaque mois civil, la position à découvert globale qu'elle détient à l'égard de chaque titre coté en bourse et de chaque titre inscrit.

² Avis de l'OCRCVM 18-0062 – Avis sur les règles – Avis technique – *Calcul et déclaration de positions à découvert* (22 mars 2018), page 3 – Si une partie déclarante n'a pas de positions à découvert à déclarer pour une période de déclaration donnée, elle doit envoyer un relevé vierge à l'OCRCVM au moyen du portail RPVC.

³ Avis de l'OCRCVM 17-0241 – Avis sur les règles – Note d'orientation – *Note d'orientation concernant le calcul et la déclaration de positions à découvert* (15 décembre 2017)

⁴ Avis de l'OCRCVM 18-0062 – Avis sur les règles – Avis technique – *Note d'orientation concernant le calcul et la déclaration de positions à découvert* (22 mars 2018)

3. Calendrier de déclaration

Les parties déclarantes doivent calculer les positions à découvert détenues à l'égard de chaque titre inscrit et de chaque titre coté et produire un relevé de ces positions au 15^e jour et au dernier jour de chaque mois (la **date de calcul ou C**) dans la forme exigée par l'OCRCVM (le **relevé de positions à découvert**).

À compter du 30 novembre 2018, les parties déclarantes devront déposer un relevé de positions à découvert auprès de l'OCRCVM dans les deux jours de bourse suivant la date de calcul.

3.1 Calendrier de traitement

Date	Événements
C	Le 15 ^e ou le dernier jour du mois. La date où les parties déclarantes doivent calculer les positions à découvert pour la période de déclaration.
C+1	8 h – Le fichier des titres généré par l'OCRCVM se trouve dans le portail RPVC (serveur SFTP). 8 h – La fonctionnalité de téléchargement pour les parties déclarantes est activée.
C+2	Les parties déclarantes déposent leurs relevés de positions à découvert. 17 h – Un courriel est envoyé aux parties déclarantes* qui n'ont pas encore réussi à déposer leur relevé, leur rappelant de le déposer au plus tard à 17 h trois jours après la date de calcul. *Lorsqu'un participant dépose des relevés au nom d'un autre participant, un courriel est envoyé aux deux parties.
C+3	Les parties déclarantes déposent leur relevé des positions à découvert au plus tard à 17 h. 17 h – La fonctionnalité de téléchargement pour les parties déclarantes est désactivée.
C+4	8 h – Le relevé consolidé des positions à découvert est accessible sur le site Internet de l'OCRCVM (relevé intitulé <i>Rapport sur les positions vendeur consolidées (RPVC)</i>).

Exemple : La date de calcul du 30 juin 2018 tombe un samedi, et le lundi 2 juillet 2018 est un jour férié :

	Date	Remarques
C	Mardi 3 juillet 2018 (premier jour ouvrable suivant le 30 juin 2018, dernier jour du mois)	20180630 est utilisé comme nom de fichier. Les parties déclarantes calculent les positions à découvert à la fermeture des bureaux le 3 juillet 2018.
C+1	Mercredi 4 juillet 2018	L'OCRCVM affiche la liste courante des titres. 20180630_Securities.csv
C+2	Jeudi 5 juillet 2018	Les courtiers déposent leur fichier 20180630.
C+3	Vendredi 6 juillet 2018	Les courtiers déposent leur fichier 20180630.

		L'OCRCVM traite tous les fichiers 20180630 après 17 h.
C+4	Lundi 9 juillet 2018 (jour ouvrable suivant)	L'OCRCVM affiche sur son site Internet le relevé consolidé établi au 30 juin 2018.

4. Processus d'adhésion et établissement du compte

4.1 Renseignements sur l'adhésion

Pour déposer un relevé de positions à découvert auprès de l'OCRCVM, chaque partie déclarante doit suivre le processus d'adhésion, procéder à l'établissement de son compte de relevé et soumettre un fichier dans l'environnement de test de l'OCRCVM.

Pour procéder à son adhésion, la partie déclarante doit envoyer un courriel à l'OCRCVM, à ShortPositionReporting@IIROC.CA, et y inclure les renseignements suivants :

- Le nom de la partie déclarante et, le cas échéant, son numéro d'organisation participante (**numéro OP**);
- le nom, l'adresse de courriel et le numéro de téléphone des personnes-ressources chez la partie déclarante qui participent au processus de déclaration des positions à découvert.

4.2 Établissement du compte

Une fois que la partie déclarante a procédé à son adhésion, l'OCRCVM lui envoie les renseignements concernant la connexion aux serveurs de test et de production et lui demande des renseignements supplémentaires, dont les suivants :

- La boîte aux lettres collective qui sera associée au compte. L'OCRCVM utilisera cette boîte aux lettres pour envoyer des courriels concernant toutes les activités relatives au compte, y compris des avis sur la mise à jour des données d'authentification associées au compte et les résultats de la validation des fichiers;
- Une clé publique en format OpenSSH RSA dont la longueur de clé minimale est de 2 048 bits.

On attribuera à chaque partie déclarante qui dépose des relevés en son nom un compte unique lui permettant d'accéder au serveur SFTP. Les parties déclarantes doivent procéder à des téléchargements automatisés.

Remarque : Il n'y a pas de portail Internet où on peut déposer des fichiers. La partie déclarante peut utiliser la connexion SFTP de n'importe quel client pour se connecter à l'OCRCVM afin de tester la connectivité et de soumettre des fichiers.

4.2.1 Participants qui déposent des relevés au nom d'autres participants

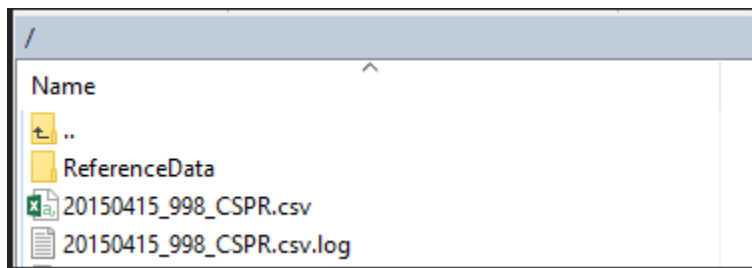
Si la partie déclarante déclare des positions à découvert au nom d'un autre participant, elle doit suivre les étapes décrites aux rubriques 4.1 et 4.2 ci-dessus pour le compte de ce participant.

5. Portail pour le dépôt des relevés

5.1 Structure des répertoires

Chaque partie déclarante possède son propre répertoire de déclaration dans le portail de déclaration. En ce qui concerne les parties déclarantes qui déposent des fichiers au nom d'autres participants, il y aura un répertoire distinct pour chaque participant.

Tous les fichiers soumis se retrouveront dans le dossier source de la partie déclarante. Exemple :



5.2 Liste des titres

L'OCRCVM génère un fichier de titres sur le serveur SFTP accessible aux parties déclarantes. Celles-ci doivent télécharger le fichier de titres généré par l'OCRCVM pour chaque date de calcul afin de produire leurs relevés de positions à découvert.

Le fichier des titres généré par l'OCRCVM se trouve dans le dossier /ReferenceData.

La liste des titres est en format CSV et est nommée selon la convention suivante :
AAAAMMJJ_Securities.csv

AAAAMMJJ est la date de calcul.

Exemple : 20171130_Titres.csv

Champ	Description
Code de la bourse	TSX : TSX Bourse de croissance TSX : TSXV CSE : CSE Aequitas : AQL
Symbole du titre	Symbole du titre
Nom du titre émis	Nom complet du titre
Abréviation du titre	Nom abrégé du titre

- **Exemple de fichier de titres en format CSV :**

Exchange Code,Security Symbol,Security Issue Name,Security Short Name
TSXV,A,ARMOR MINERALS INC.,ARMOR MNRLS
TSXV,AA,ALBA MINERALS LTD.,ALBA MNRLS L

6. Fichier soumis

Chaque partie déclarante doit calculer les positions à découvert de la manière décrite à la rubrique 2 ci-dessus et soumettre à l'OCRCVM son relevé de positions à découvert (y compris les relevés vierges lorsque qu'elle n'a aucune position à découvert à déclarer), au moyen du serveur SFTP, dans les deux jours de bourse suivant la date de calcul.

6.1 Exigences générales

- La partie déclarante soumet un fichier.
- Seuls les titres à l'égard desquels la partie déclarante détient des positions à découvert doivent figurer dans le fichier.
- Si la partie déclarante n'a pas de positions à découvert à déclarer pour une période de déclaration donnée, elle doit envoyer un relevé vierge ne contenant que l'en-tête.
- La partie déclarante peut déposer plusieurs fois son relevé de positions à découvert avant l'échéance de trois jours après la date de calcul. Pour chaque dépôt subséquent, le fichier portera le même nom et écrasera le fichier précédent dans le répertoire. L'OCRCVM traitera le dernier fichier reçu avant l'expiration du délai de déclaration. Un seul fichier sera stocké pour chaque cycle de déclaration et pour chaque partie déclarante.

6.2 Format du fichier

- Le fichier doit être en format CSV. Les fichiers en tout autre format seront rejetés dès leur réception, et la partie déclarante devra soumettre un fichier corrigé.
- Le fichier doit contenir une seule ligne par titre (p. ex. pas de doublon dans la colonne « Symbole du titre »).
- Un retour de chariot de style Windows (<CR><LF>) doit être effectué à la fin de chaque ligne.
- Les champs suivants permettant de désigner les positions à découvert sont obligatoires :

Champ	Format	Description
Date de calcul	Chaîne AAAAMMJJ	Date de calcul Les parties déclarantes doivent déclarer les positions à découvert au 15 ^e jour et au dernier jour de chaque mois.
Symbole du titre	Chaîne Jusqu'à 17 caractères	Le titre doit figurer dans la liste des titres générée par l'OCRCVM (symboles courants à la date de calcul)
Code de la bourse	Chaîne	Bourse où sont cotés les titres Les titres inscrits à la cote de deux bourses doivent être désignés au moyen du code de la bourse principale. Valeurs valides : TSX TSXV CSE

		AQL
Code du courtier	3 chiffres	Numéro OP (p. ex. 091)
Nom du titre émis	Chaîne Jusqu'à 70 caractères	Nom complet du titre
Volume des positions à découvert	Integer	Doit être supérieur à 0

- Les champs sont structurés comme dans l'exemple ci-dessous :

Date de calcul	Symbole du titre	Code de la bourse	Code du courtier	Nom du titre émis	Volume des positions à découvert
20180226	ABC	TSXV	165	ABC CAPITAL RESOURCES	2400
20180226	PPL	TSX	165	ZZZ CANADA	900
20180226	XYZ.A	AQL	165	XYZ CATÉGORIE A ACTIONS À DROIT DE VOTE MULTIPLE	1200
20180226	YYY	CSE	165	SOCIÉTÉ YYY	1600

- **Exemple de relevé de positions à découvert en format CSV :**

Report Date,Security Symbol,Exchange Code,Broker Code,Security Issue Name,Short Position Volume
 20180226,ABC,TSXV,165,ABC CAPITAL RESOURCES,2400
 20180226,ZZZ,TSX,165,ZZZ CANADA,900
 20180226,XYZ.A,AQL,165, XYZ CATÉGORIE A ACTIONS À DROIT DE VOTE MULTIPLE,1200
 20180226,YYY,CSE,165,SOCIÉTÉ YYY,1600

- **Exemple de relevé vierge en format CSV (fichier vide contenant seulement l'en-tête)**

Report Date,Security Symbol,Exchange Code,Broker Code,Security Issue Name,Short Position Volume

- **Convention régissant les noms de fichier**

AAAAMMDD_CODEDUCOURTIER_RPVC.csv
 Exemple : 20171130_002_RPVC.csv

	Description :
AAAAMMJJ	Date de calcul
CODEDUCOURTIER	Numéro OP du courtier
RPVC	Doit être RPVC

7. Validation des fichiers

7.1 Validation de la structure du nom du fichier

	Règle de validation
AAAAMMJJ	AAAAMMJJ correspond à la date de calcul appropriée
CODEDUCOURTIER	Numéro OP du courtier – doit être composé de trois chiffres (p. ex. 091)
RPVC	Doit être RPVC

7.2 Validation du contenu du fichier

Le contenu du fichier sera validé en fonction des règles de validation de l'OCRCVM. *L'ensemble du fichier ne sera pas traité* si un rang ne respecte pas les règles de validation, et la partie déclarante devra soumettre un fichier corrigé.

Champ	Règle de validation
Date de calcul	Correspond à la date de calcul qui figure dans le nom du fichier Format AAAAMMJJ JJ doit correspondre au 15 ^e jour ou au dernier jour du mois
Symbole du titre	Figure dans la liste des titres générée par l'OCRCVM
Code de la bourse	Correspond au code de la bourse qui figure dans la liste des titres générée par l'OCRCVM Valeurs valides TSX: TSX Bourse de croissance TSX : TSXV CSE: CSE Aequitas: AQL
Code du courtier	Correspond au code du courtier dans le nom du fichier
Nom du titre émis	Correspond au nom du titre émis qui figure dans la liste des titres générée par l'OCRCVM Nom complet du titre
Volume des positions à découvert	Doit être supérieur à 0

7.2.1 Courriel de validation/accusé de réception

Un courriel de validation sera généré après chaque tentative de dépôt et envoyé à la partie déclarante. Le participant qui dépose un relevé au nom d'un autre participant recevra le courriel de validation.

Ce courriel indiquera le nombre total d'erreurs ainsi qu'une description de chaque erreur (le cas échéant). S'il y a **une seule** erreur dans le fichier, celui-ci ne sera pas traité, et la partie déclarante devra soumettre un fichier corrigé.

La partie déclarante peut utiliser le courriel de validation (qui n'indique aucune erreur) comme accusé de réception.

8. Renseignements complémentaires

Toute question (technique ou autre) concernant les relevés de positions à découvert doit être adressée à :

ShortPositionReporting@IIROC.CA